



Association Sportive du Golf de TROYES-L'ERMITAGE

LA POLITIQUE SPORTIVE

Le Rôle de la Commission Sportive

Le rôle et les attributions de la Commission Sportive sont décrits dans ses grandes lignes dans le règlement intérieur. Ce document précise des points d'organisation de la Commissions Sportive dans le cadre des équipes de l'A.S.

LES COMPETITIONS Au Golf de l'ERMITAGE

Pour l'Association Sportive, la Commission Sportive a en charge :

- L'organisation du début à la fin des compétitions
- La définition du règlement général de compétition et des règles locales. Avec notre arbitre
- Les relations avec les instances de la FFGolf (Ligue, Comité Départemental) pour l'organisation des épreuves fédérales sur le golf de TROYES-l'ERMITAGE.

LES EQUIPES DE L'A.S.

Dans le cadre des compétitions fédérales, la Commission Sportive a en charge, dans le respect des orientations prises par le Conseil d'Administration :

- L'engagement des équipes.
- La sélection des joueurs.
- L'organisation des déplacements.

Les principaux acteurs dans la participation des équipes du club aux épreuves fédérales sont :

- Le Président de la Commission Sportive qui coordonne l'ensemble des actions et s'assure du respect des orientations du Conseil d'Administration.
- Les Responsables des Equipes Dames, Messieurs et Jeunes qui proposent les budgets, suivent les dépenses, transmettent la liste des équipiers à inscrire sur Extranet et organisent les

- déplacements.
- Le Capitaine d'équipe qui compose l'équipe le jour de la compétition. Le Responsable d'Equipe est naturellement le Capitaine, mais cette responsabilité peut-être exercée par une autre personne, en particulier si le responsable d'équipe ne peut être présent le jour de la compétition.

LES SANCTIONS SPORTIVES

La Commission Sportive est la commission compétente pour prendre toute sanction sportive vis à vis d'un membre ou d'une personne externe à l'Association Sportive pour infraction grave aux règles de golf. Celle-ci ne pourra être prononcée que dans le cadre des compétences de l'Association Sportive et après avoir entendu les explications de l'intéressé, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Composition de la Commission Sportive

Etant entendu qu'une personne peut cumuler plusieurs attributions, la Commission Sportive est composée de:

- Président de la Commission Sportive : Marie-Dominique VOISEUX
- Vice Président : Martine PENOT
- Capitaine des jeux : Jean-Michel ROGER
- Responsable et Capitaine Equipes Dames : Marie-Dominique VOISEUX
- Responsable et Capitaine Equipes Messieurs : Marie-Dominique VOISEUX
- Responsable Equipes Seniors Messieurs : Vincent DELOT
- Responsables Equipes Jeunes : Marie-Dominique VOISEUX
- Capitaine Equipe Seniors Messieurs : Jean-Claude ROBERT

Les Orientations du C.A. pour les équipes de l'ASGTE

L'OBJECTIF

L'objectif est d'obtenir le meilleur résultat possible dans le respect de nos règles et de nos valeurs.

LES REGLES GENERALES D'ORIENTATION POUR LA COMMISSION SPORTIVE

L'exemplarité sportive

Tout sélectionné doit œuvrer pour être un modèle de référence pour le club et plus particulièrement pour les jeunes golfeurs et golfeuses.

Le comportement

Tout sélectionné doit avoir un comportement loyal envers les sponsors et les membres qui constituent l'association, se reconnaître en elle et contribuer à son développement.

La représentativité

Toute équipe devra être composée de membres dont le niveau est en adéquation avec celui de la catégorie dans laquelle elle évolue.

La Politique Sportive

ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'Association Sportive engage une équipe dans chacune des catégories proposées par la FF Golf. Elle pourra occasionnellement engager une équipe 2, lorsque les frais de déplacement sont limités. Elle participe également aux Championnats de Ligue et à la Coupe Lady.

SELECTION DES JOUEURS

La sélection des joueurs est faite par la Commission Sportive.

Afin d'éviter les cumuls, un joueur ne pourra pas être sélectionné dans plus de 2 compétitions. Cette disposition pourra être levée par le Président de la Commission Sportive, si elle devait aboutir à inscrire une équipe incomplète ou à sélectionner une équipe n'ayant pas le niveau requis.

En complément des éléments fixés par le Conseil d'Administration, les critères retenus sont :

- **Les performances récentes de joueurs, en particulier les résultats en Grand Prix.**
- **La motivation.**
- **L'esprit d'équipe.**
- **La disponibilité pour les entraînements et les compétitions.**

La Charte des joueurs

Chaque membre de l'Association Sportive qui désire faire partie d'une équipe doit en informer l'un des membres de la Commission Sportive. Pour représenter l'ASGE dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être membre actif de l'Association Sportive.

Pour chaque compétition la Commission Sportive détermine, en concertation avec le Capitaine éventuel, la composition de l'équipe susceptible de défendre au mieux les couleurs de l'ASGE. Elle prend en compte le niveau du joueur, sa forme lors des épreuves qualificatives, sa disponibilité et sa motivation à faire partie d'une équipe.

ENGAGEMENTS DE L'A.S.

Afin de favoriser la création d'équipes et de libérer les joueurs d'activités de logistique, l'ASGTE:

- Organise une réunion annuelle des joueurs susceptibles de faire partie des équipes.
- Organise des entraînements, une « Compétition masculine intra » et une « Compétition féminine intra » pour - favoriser les rencontres en Match Play.
- Procède à l'inscription des équipes et des joueurs auprès de la ligue ou de la fédération et paye les droits d'inscription.
- Réserve les hôtels le plus près possible des golfs, en tenant compte des tarifs et les départs pour un parcours de reconnaissance.
- Participe aux frais de déplacement en fonction des règles fixées par le conseil d'administration et du budget de l'année.
- Fournit les balles de practice selon les modalités en fonction des règles fixées par le conseil d'administration et du budget de l'année.

ENGAGEMENTS DU JOUEUR

En contrepartie des efforts consentis par l'ASGTE chaque joueur d'une équipe :

- S'engage à porter la tenue du Club lors des compétitions par équipe.
- S'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors des compétitions.
- Participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné.
- Participe au Championnat Départemental et au Grand Prix de l'Aube
- Assiste à la remise des prix qui suit la compétition par équipe et à laquelle sont présentés les résultats de l'équipe.
- Participe à la vie de l'ASGTE. en assurant, soit l'accueil des compétiteurs, soit le commissariat de parcours, lors d'une compétition organisée dans notre club.

Tout manquement aux termes de la présente charte, sauf cas de force majeure, entraînera automatiquement la radiation du joueur de son équipe, quel que soit son niveau.

L'Indemnisation financière

GENERALITES

L'ASGTE prend en charge les inscriptions des différentes équipes et participe à leur défraiement pour leurs déplacements selon un barème défini et approuvé par le Conseil d'Administration.

Pour chaque épreuve, un budget est mis à disposition du capitaine qui le gère dans le respect des règles établies par le Conseil d'Administration. Il est calculé sur la base d'un forfait par jour de compétition. Un forfait supplémentaire est attribué pour toute compétition par équipe dont le trajet « aller » depuis le golf de TROYES- l'ERMITAGE est supérieur à 300 kilomètres

Pour leurs entraînements, les joueurs sélectionnés en équipes, peuvent acquérir un certain nombre de cartes de practice à des conditions préférentielles négociées par l'ASGTE et sur lesquelles elle participe.

COMPETITION PAR EQUIPE ADULTES

L'ASGTE paie les engagements des équipes à la FFG et à la Ligue.

Pour les déplacements, la participation au défraiement est effectuée selon le barème en vigueur. Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'inscription pour les compétitions individuelles.

Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'entraînement pour les joueuses ou les joueurs.

COMPETITION PAR EQUIPE JEUNES

L'ASGTE paie les engagements des équipes à la FFG.

Pour les déplacements, la participation au défraiement est effectuée selon le barème en vigueur.

Pour certaines épreuves, l'ASGTE participera financièrement à l'accompagnement des jeunes selon les prévisions budgétaires actualisées en Conseil d'Administration.

COMPETITION INDIVIDUELLES JEUNES

Pour les moins de 11 ans, l'ASGTE prend en charge les frais d'inscription aux compétitions jeunes du Comité et de la Ligue. Il n'y a pas, à ce jour, de compétition nationale pour cette catégorie.

Pour les 12-17 ans, l'ASGTE prend en charge les frais d'inscription aux compétitions jeunes du Comité et de la Ligue, au MIR, au Grand Prix de l'Aube et au Championnat de l'Aube toutes catégories.

Pour les cadets, l'ASGTE prend en charge les frais d'inscription au Championnat de France, au Grand Prix de l'Aube et au Championnat de l'Aube toutes catégories.

Il n'y a pas de frais de déplacement pour les compétitions individuelles.

Déplacement des mineurs

Lors des déplacements organisés par l'Association Sportive, l'organisation mise en place est présentée aux parents par la Commission Jeunes et le responsable des équipes jeunes. Pour que les jeunes soient sélectionnés dans les équipes, les parents doivent :

- Soit accepter cette organisation.
- Soit organiser eux-mêmes le déplacement de leur enfant.